

Tarifs des formalités : les Micro-Entrepreneurs

(mise à jour janvier 2021)

Règlement à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce

Création	
Création	0€ 8.03€ si marié ou pacsé.
Modification	
Modification du domicile	0€
Modification du nom commercial	0€
Modification de l'enseigne	0€
Transfert	
Transfert au sein du même département	0€
Transfert venant d'un autre département	70.00€
Radiation	
Adjonction activité	0€
Suppression de l'activité	0€

ET un règlement de 70€ à l'ordre de la CCI de la Vienne pour chaque formalité.